Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Accusation de viol de mon fils sur sa cousine...

Par Visiteur

Monsieur,
Mon fils vient d'être accusé de viol sur la personne de sa cousine. selon les dire de son oncle il avait au moment des fait 13 ans et elle 7 ans approximativement.
Aujourd'hui il en a 26 et elle 19 ans.
c'est à la suite de visites chez le psy qu'elle aurait avoué que son mal être d'adolescente était du à un viol.
Selon les dire de son père , ils étaient au courant depuis 3 ans mais auraient essayé de la raisonner parce que c'était la famille ??... Sur les conseils du psy et suite hier à une grave altercation avec sa mère, ils ont décidé de tout nous dire et de porter plainte pour, nous ont-ils dit que sa fille aille mieux.
Je tiens à vous signaler que nous nous sommes rencontrés plusieurs fois en famille après les faits tout à fait normalement, ni les parents ni nous n'avons rien remarqué dans le comportement de la jeune fille.
Mon fils est marié depuis 6 ans et papa d'une petite fille.
Il nous a dit que rien de sexuel ne s'était passé ; à peine
des bisous échangés et des moments de tendresse enlacés (à 13 et 7 ans entre cousin et cousine).
Je pense sincèrement que mon fils nous dit la vérité. Il a une vie stable, une famille et une entreprise. Il est désemparé ne sachant comment se défendre car c'est sa parole contre la sienne... Comment le prouver, sachant que le bénéfice du doute joue en faveur de l'adolescente qu'elle est devenue et qui se sent mal dans sa peau.
Peut on accuser impunément sur un rapport de psychologue.
Merci par avance de l'attention portée à ce courrier
Dans l'attente de vous lire
cordialement

Par Visiteur

Bonsoir Madame,

La situation est en effet des plus délicates.
Est ce que la jeune fille a déposé plainte?
A-t-elle hormis les entretiens avec sa psychologue des éléments concrets laissant à penser que les faits se sont bien produits?
Bien que les faits soient graves, il n'était pas de toute pénalement responsable à l'époque des faits.

Cordialement